Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260605-D_2026_55-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	néant	Absents ou excusés :	néant
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	29/05/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-55	Classification : 5.2

Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
Vote à l'unanimité

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Ces élus sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être membres de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De procéder à la constitution de la commission de contrôle des listes électorales ;
- De désigner M. Jean-Pierre Gautier, M. Christophe Lepitre et Mme Julia Le Cam comme membres titulaires au titre de la liste majoritaire ;
- De désigner M. Claude Darmigny et Mme Fabienne Cyriaque comme membres titulaires au titre de la liste minoritaire ;
- De désigner M. Damien Guehl, Mme Anne-Laure Reig et Mme Leslie Bourgeois comme membres suppléants au titre de la liste majoritaire ;
- De désigner , M. Bertrand Robin comme membre suppléant au titre de la liste minoritaire
- De préciser que cette commission exercera les missions prévues par le Code électoral, notamment l'examen des recours administratifs préalables et le contrôle de la régularité de la liste électorale ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

